

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE –Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE - Jean-Louis DELPECH- Marc RICHARD -
Absente excusée : néant

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du dernier conseil n'appelant aucune remarque, il est validé à l'unanimité.

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : réduction de loyer du logement de la mairie.

Le conseil valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibération 2022/25

Réduction de loyer sur le logement de la mairie :

Madame le Maire présente une facture de Weldom pour l'achat d'un WC. Cette facture a été réglée par la locataire qui s'est chargé de la pose.

Madame le Maire propose de réduire le loyer de Mme Delprat du montant de la facture soit 79€90. Mme Delprat ne prenant rien pour la pose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette réduction de loyer qui sera effectué sur le loyer de janvier 2023.

Devis réfection sanitaire de l'appartement de la Mairie :

Madame le Maire présente deux devis pour le remplacement d'une cabine de douche de l'appartement de la mairie.

Il manque un troisième devis qui est en attente de réception.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Rénovation des murs du logement communal :

Madame Delprat propose de repeindre les murs de l'appartement qu'elle occupe.

Elle propose de se charger de l'application de la peinture et demande si la commune peut lui fournir la peinture nécessaire à cette rénovation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge de la peinture

Demande d'un administré pour l'acquisition d'un terrain communal :

Madame le Maire présente un courrier d'un administré qui propose d'acquérir une petite parcelle communale (environ 11 M2 50) attenante à leur propriété.

Le conseil municipal vote par 5 voix contre et 2 abstentions cette cession de terrain.

Questions diverses

La date pour les vœux aux habitants est fixée au dimanche 8 janvier 2023 à 10h30.

La séance comportant une délibération est levée à 23 h

**Le Maire,
Françoise LAPERGUE**

**La secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

